- Accueil >
- Actualités >
- Pourquoi et comment entamer la transition écologique de s...

## Pourquoi et comment entamer la transition

écologique de son entreprise ?

Catégorie

Actualité

Thématique

Tout pour mon client

**Publication** 

23/06/2023

Flux RSS

C'est en répondant conjointement aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux que les organisations parviendront à s'inscrire dans une performance durable

À partir de janvier 2024, les entreprises cotées en bourse de l'Union européenne devront publier des informations sur leur impact environnemental, social et de gouvernance (ESG), ainsi que sur les mesures qu'elles prennent pour les réduire. Bien que les TPME n'aient pas encore d'obligations vis-à-vis de ces critères, elles font partie d'une chaine de valeur, avec des fournisseurs et des clients professionnels qui vont pour leur part aussi demander de plus en plus d'informations ESG. Ces PME ont aussi de nombreuses parties prenantes qui vont également tenir compte de plus en plus de ces performances. On peut, par exemple, mentionner les institutions financières qui peuvent demander des informations sur la durabilité dans le cadre de leurs activités d'investissement et de financement.

Il n'existe pas une seule démarche de transition. La mise en œuvre doit être adaptée au secteur d'activité : l'exercice du métier et l'impact sur les parties prenantes étant bien différents pour un commerce, un atelier de production ou encore une entreprise de services.

Il est donc indispensable de prendre le temps de s'interroger sur les spécificités de l'organisation avant de l'engager dans une approche active.

Proposez aux entreprises que vous accompagnez de mettre en place des actions concrètes pour se préparer aux enjeux du futur : développer des opportunités, maintenir leur compétitivité et développer une vision stratégique plus résiliente.

Notre accompagnement est gratuit et personnalisé. Il va permettre aux entreprises d'identifier les opportunités qu'elles peuvent saisir en intégrant durabilité et circularité dans leurs activités.

Nous les accompagnons dans la transition vers un business model plus résilient en 3 étapes :

- nous réalisons un état des lieux de l'entreprise
- nous établissons des recommandations concrètes et réalistes
- nous pouvons assister l'entreprise dans la mise en œuvre de ces recommandations.

Amorcer les changements et franchir ces premières étapes le plus tôt possible permet d'appréhender l'avenir plus sereinement.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur **UCM.be** 

Contactez-nous au +32 81 48 62 10 ou via economie.circulaire@UCM.be

Retour aux actualités